conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Date de révision Version 1.6 17.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Heptane

FDS-nombre 00000020373

Type de produit Substance

SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006. Remarques

Selon l'article 14 (1) du Règlement REACH (CE) n° 1907/2006,

il n'est pas nécessaire d'effectuer une estimation de l'exposition ni une caractérisation des risques.

Nom Chimique : Heptane

No.-Index 601-008-00-2

Numéro d'Enregistrement

REACH

: 01-2119457603-38

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la

substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Honeywell International Inc. Honeywell International, Inc.

> 115 Tabor Road 115 Tabor Road

07950-2546 Morris Plains Morris Plains, NJ 07950-2546

USA USA

Téléphone

Pour plus d'informations,

veuillez prendre contact

avec:

SafetyDataSheet@Honeywell.com

Page 1 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.6 Date de révision 17.12.2022

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)

+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1

basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Danger par aspiration Catégorie 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Irritation cutanée Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système nerveux central

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Page 2 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.6 Date de révision 17.12.2022

	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence :	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
	P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
	P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P301 + P330 + P331	•
	P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
	P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

L'inhalation de hautes concentrations de vapeur peut provoquer une dépression du Système Nerveux Central et une narcose. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

NoCAS Nom Chimique NoIndex Numéro d'Enregistrement NoCAS Classification 1272/2008 Concentration	n Remarques
---	-------------

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.6

Date de révision 17.12.2022

	REACH NoCE			
Heptane	142-82-5 601-008-00-2 01-2119457603-38 205-563-8	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Corr. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	100 %	

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Inhalation:

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau.

Contact avec les yeux:

Protéger l'oeil intact. Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Page 4 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.6

Date de révision 17.12.2022

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse

Dioxyde de carbone (CO2)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Les vapeurs peut être transportées loin du site de travail avant de s'enflammer et de revenir en flammes à leur source.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Oxydes de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Eviter la peau sans protection

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Contacter immédiatement le personnel d'urgence.

Page 5 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.6

Date de révision 17.12.2022

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Porter un équipement de protection individuel. Limiter les quantités stockées sur le lieu de travail. Placer le contenant dans un tube étanche. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante. Le produit est facilement inflammable. Utiliser exclusivement dans les zones protégées contre les explosions. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Entreposer séparément les vêtements de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Page 6 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.6

Date de révision 17.12.2022

Conserver dans le conteneur d'origine. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun:

Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépasseme nt	Remarques
Heptane	FR IND TWA	2.085 mg/m3 500 ppm		
Heptane	INRS (FR) VME	1.668 mg/m3 400 ppm		Règlement impératif (VRC)
Heptane	EU ELV TWA	2.085 mg/m3 500 ppm		Indicatif
Heptane	FR MOELD VLE	2.085 mg/m3 500 ppm	15 minutes	
Heptane	FR MOELD VME	1.668 mg/m3 400 ppm		
Heptane	INRS (FR) VLE	2.085 mg/m3 500 ppm	15 minutes	Règlement impératif (VRC)

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

Valeurs DNEL/PNEC

7410416 D11=11 11=0					
Composant	Utlisation	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Н	le	pta	ne

34495-2.5L

Version 1.6

Date de révision 17.12.2022

	finale/ incidence	
Heptane	Travailleurs / Long terme - effets systémiques	2085 Inhalation mg/m3
Heptane	Travailleurs / Long terme - effets systémiques	300mg/kg Contact avec la peau bw/d
Heptane	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques	447 mg/m3 Inhalation
Heptane	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques	149mg/kg Contact avec la peau bw/d
Heptane	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques	149mg/kg Ingestion bw/d

Des données sur PNEC ne sont pas disponible.

Heptane		donnée non
Пертапе	•	disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Page 8 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.6 Date de révision 17.12.2022

Type de Filtre recommandé:

Type A

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Caoutchouc nitrile

délai de rupture: > 480 min Épaisseur du gant: 0,4 mm

Camatril® 730

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Page 9 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.6

Date de révision 17.12.2022

poids moléculaire : 100,2 g/mol

Point/intervalle de fusion : -90,5 °C

: 98,2 - 98,4 °C Point/intervalle d'ébullition

à 1.000 hPa

6,7 % (v)

Inflammabilité : Non applicable

Limite d'explosivité,

supérieure

Limite d'explosivité, : 1,1 % (v)

inférieure

Point d'éclair : -4 °C

Température d'auto-

inflammation

: 204 °C

Température de décomposition

: A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas

lors de ladistillation.

рΗ : Non applicable

Température d'auto-

inflammation

: n'est pas auto-inflammable

Viscosité, cinématique : donnée non disponible

Hydrosolubilité : 0,003 g/l

à 0 °C

Hydrosolubilité : 0,0024 g/l

à 25 °C

Hydrosolubilité : 0,0025 g/l

à 40 °C

Solubilité dans d'autres

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: soluble

: log Pow 4,5

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Date de révision Version 1.6

17.12.2022

Pression de vapeur : 60,9 hPa

à 25 °C

Densité : 0,69 g/cm3

à 15 °C

Masse volumique

apparente

: Non applicable

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme

comburant.

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter une exposition directe au soleil.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.6

Date de révision 17.12.2022

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité aiguë par voie cutanée:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité aiguë par inhalation:

CL50

Espèce: Rat

Valeur: > 29,29 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Aucun décès.

Irritation de la peau:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Irritation des yeux:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test de Maximalisation Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.6

Date de révision 17.12.2022

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien donnée non disponible

Autres informations:

Le solvant dessèche la peau.

L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Toxicité des plantes aquatiques:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.6

Date de révision 17.12.2022

12.7. Autres effets néfastes

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID:1206 IMDG:1206 IATA:1206

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:HEPTANES IMDG:HEPTANES IATA:Heptanes

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 3 IMDG: 3 IATA: 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II IMDG: II IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: oui Polluant marin: oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Page 14 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.6

Date de révision 17.12.2022

donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES Number in Regulation: 1.2.5.3	Quantité : 5.000.000 kg Quantité : 50.000.000 kg	
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : E1: Danger pour l'environnement aquatique Number in Regulation: 1.3.1	Quantité: 100.000 kg Quantité: 200.000 kg	
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250

Page 15 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.6

Date de révision 17.12.2022

	0.474077	
Finlande	9471977	
France	+33(0)145425959	
Grèce	+30 210 779 3777	
Hongrie	(+36-80)201-199	
Islande	5432222	
Irlande	+353(1)8092166	
Italie	0382 24444	
	Berlin : 030/19240	
	Bonn : 0228/19240	
	Erfurt : 0361/730730	
Allemagne	Fribourg : 0761/19240	
, memagne	Göttingen : 0551/19240	
	Homburg : 06841/19240	
	Mainz : 06131/19240	
	Munich : 089/19240	
Lettonie	+37167042473	

I	1
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Sloverile	+300 1 400 0031
Espagne	+34915620420
	112 (begär
Suède	Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Rovaume Uni	(+44) 844 892 0111

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.6 Date de révision 17.12.2022

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

Heptane : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées. Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations:

CE Communauté Européenne

Page 17 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Heptane

34495-2.5L

Version 1.6

Date de révision 17.12.2022

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very biaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.